

Rappel des critères de labellisation E3D des écoles et des établissements

Circulaire « Renforcement de l'éducation au développement durable » du 24 septembre 2020

Annexe – Les conditions de déploiement du référentiel E3D

(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>)

Le référentiel national E3D pose un certain nombre d'attendus qui conditionnent le seuil minimal d'attribution du label.

Trois étapes préalables

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Préciser la situation et le positionnement de l'école ou de l'établissement au regard de l'environnement naturel et social dans lequel il se situe.	Établir une hiérarchisation des principes et des enjeux du développement durable concernant : <ul style="list-style-type: none"> • les enseignements ; • la vie scolaire ; • les priorités de gestion et de maintenance pour l'établissement ; • les caractéristiques du territoire et les modalités de l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat. 	<p>Concrétiser des actions éducatives au développement durable ou renforcer les articulations et les complémentarités des actions déjà engagées en sollicitant l'initiative des personnels et des élèves ; partager un esprit de responsabilité et offrir des conditions de travail favorables au bien-être et à la réussite de tous sur le territoire spécifique de l'école ou de l'établissement.</p> <p>Élaboré et suivi par le comité de l'EDD, l'action E3D est inscrite dans le projet d'école ou d'établissement et transmis aux autorités académiques. Pour élaborer leur projet, les écoles et les établissements peuvent trouver une aide auprès de la mission académique de l'EDD. L'attribution du label est réévaluée tous les trois ans selon des modalités définies au niveau académique.</p>

Six conditions

Condition 1	Condition 2	Condition 3
L'adaptation aux programmes : la démarche E3D prend en compte les spécificités du premier et du second degrés, en s'appuyant en particulier sur les programmes scolaires. Elle peut aussi s'articuler avec d'autres éducations transversales, en lien avec les ODD, notamment l'éducation à la santé, à la responsabilité, à la sexualité, aux risques, au développement et à la solidarité internationale, à l'égalité filles-garçons, aux médias ou encore l'éducation artistique et culturelle.	La formation de tous les usagers, enseignants, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents, associations partenaires : l'élaboration de la démarche, notamment dans le cadre de stage d'équipe et de formation d'initiative locale, fait émerger des besoins spécifiques. L'école ou l'établissement peut se rapprocher des services académiques de formation et du chef de la mission académique pour l'éducation au développement durable, pour connaître les formations proposées et exprimer, le cas échéant, des besoins nouveaux. Ce besoin est d'autant plus nécessaire que les enseignements disciplinaires doivent être impérativement mobilisés.	La mobilisation des élèves : chacune des phases d'élaboration de la démarche intègre progressivement et dans la mesure du possible les élèves et d'abord les éco-délégués, en leur fournissant les informations et les aides méthodologiques utiles à l'exercice de leur rôle de relai et de porteurs de projets auprès de leurs camarades. Le projet global est également constitué de l'ensemble des initiatives prévues par les éco-délégués et encadrées par le référent EDD de l'établissement, le chef d'établissement, le CPE ou tout autre membre de l'équipe pédagogique et administrative.
Condition 4	Condition 5	Condition 6
La qualité du lien collaboratif avec la collectivité territoriale de rattachement : la gestion durable du bâti scolaire (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, maintenance et nettoyage, etc.) et les projets de créations pérennes initiés par les éco-délégués impliquent un rapprochement avec les collectivités territoriales et une bonne appréhension des relations existant entre les réalités sociales, économiques et environnementales locales.	L'exigence relative aux partenariats extérieurs : différents partenaires peuvent contribuer à la réalisation du projet de l'établissement, notamment des services déconcentrés de l'État ; des établissements publics ; des centres de recherche et universités ; des associations agréées ; des entreprises. Ces partenariats font l'objet d'une formalisation qui définit des objectifs et des priorités afin de garantir la faisabilité de la mise en œuvre et garantit l'adéquation du contenu des partenariats aux programmes d'enseignement et aux publics concernés.	L'anticipation et la valorisation : le projet intègre d'emblée une exigence de mémoire relative aux ressources identifiées sur le territoire, que le Centre de documentation et d'information peut accueillir. La valorisation par un travail de communication, tant en interne que vers l'extérieur, permet de fournir cette ressource. Cette démarche associe les élèves.

Trois niveaux de labellisation d'écoles et d'établissements

Niveau 1 : engagement	Niveau 2 : approfondissement	Niveau 3 : expertise
<p>Le premier niveau de labellisation reconnaît la volonté de l'équipe de s'engager dans la démarche et constitue une première étape vers une démarche globale. Il permet d'identifier des axes d'évolution, inscrits dans une démarche d'acculturation de toute la structure.</p> <p>Les critères de labellisation retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement ; • la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) ; • le ou les projets concernent au moins un ODD identifié ; • le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires ; • au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce projet ; • les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement. <p>Les diverses formes de projets ou d'activités mises en place dans l'école ou l'établissement (clubs, classes de découverte, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent être fédérées dans la démarche E3D et servir de point d'appui pour la lancer.</p>	<p>Le deuxième niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement. Celle-ci s'adresse à tous les élèves, en leur proposant des occasions concrètes de comprendre les enjeux du développement durable et en faisant référence à plusieurs ODD, mobilisant différents champs disciplinaires ou de formation.</p> <p>Cette étape priorise l'engagement des élèves et la formation des adultes qui les accompagnent, de sorte que les projets portent la structure vers une gestion plus durable.</p> <p>Ainsi, le niveau 2 est attribué à des écoles et à des établissements où les élèves sont mis en situation de penser et de comprendre tout en agissant pour changer les modes de fonctionnement, les comportements et ce faisant, améliorer la performance de l'école ou de l'établissement.</p> <p>On y trouve des éco-délégués engagés et investis dans les projets de développement durable et soucieux de représenter et d'informer leurs camarades.</p> <p>Les critères de labellisation retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un comité de l'EDD est créé, qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ; • plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire), élaborée par des groupes de travail thématiques avec chacun un ou plusieurs animateurs ; • le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action. Les éco-délégués de classe et d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances. Les parents d'élèves peuvent être sollicités ; • la démarche s'appuie sur un projet de formation pluriannuel des personnels engagés, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ; • plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD ; • le partenariat est diversifié et consolidé ; • les actions menées sont valorisées et publiées par des canaux de communication interne et externe à l'établissement ; • un bilan annuel est réalisé par le comité de pilotage EDD en associant concrètement les éco-délégués et leur référent. 	<p>Dans le troisième niveau de labellisation, la démarche E3D fait partie intégrante du pilotage de l'établissement. Le comité de l'EDD organise les plans d'action avec les élèves éco-délégués et les partenaires selon des axes prioritaires identifiés pour améliorer la performance de la structure en matière environnementale et la réussite des élèves. Les personnels de direction, d'enseignement et d'éducation sont mobilisés régulièrement pour faire vivre cette démarche et développent en équipe des actions remarquables qui valorisent les initiatives et les réalisations des élèves.</p> <p>Le niveau 3 est atteint lorsque les projets menés sont transférables vers d'autres équipes et lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets. Ce sont des établissements qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.</p> <p>Les critères de labellisation retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le fonctionnement de l'établissement est modifié et l'amélioration de ses performances lui permet d'afficher sa contribution à un développement durable ; • un projet de déploiement pluriannuel est mis en place pour couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 ; • les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; • tous les élèves de l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'établissement ; • la démarche s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes ; • une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets.